

Trier ? Ce n'est pas sorcier !

Déchetterie de Vorzier - Le Guide



Commune de Vionnaz Déchetterie de Vorzier

Horaires:

du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi	16h00 - 19h00
Mercredi	16h00 - 19h00
Vendredi	16h00 - 19h00
Samedi	09h00 - 12h00 13h00 - 16h00

du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi	16h00 - 18h00
Mercredi	16h00 - 18h00
Vendredi	16h00 - 18h00
Samedi	09h00 - 12h00 13h00 - 15h00

Règlement:

Le règlement communal relatif à la gestion des déchets fait force de loi pour la déchetterie de Vorzier.

La Commune de Vionnaz met à disposition une déchetterie publique destinée au tri et à l'entreposage provisoire des déchets qui ne peuvent être récoltés en tant qu'ordures ménagères.

Seuls les personnes domiciliées et/ou les propriétaires de résidences secondaires dans la Commune de Vionnaz sont autorisés à utiliser la déchetterie communale.

Les personnes hors commune n'ont pas accès à la déchetterie, ni pour déposer, ni pour prélever les divers matériaux.

Les entreprises et/ou commerces éliminent eux-mêmes leurs déchets. De ce fait, ils ne sont pas admis à la déchetterie.

En dehors de ces heures, le dépôt de déchets est interdit et amendable.



Merci de déposer les matériaux aux endroits prévus et de respecter les indications du surveillant.



Site sous vidéo
surveillance



Administration Communale de Vionnaz - Tél. 024 481 42 52

Infos et conseils

- ✓ Privilégiez en premier lieu le retour des déchets dans les magasins, certaines grandes surfaces ont des points de collectes prévus à cet effet et financés par la TAR, notamment pour les bouteilles en plastique.
- ✓ Nous reprenons volontiers vos appareils électroniques, mais pensez à privilégier le retour de ceux-ci chez les vendeurs. Ils sont tenus de reprendre les appareils via la TAR (Taxe anticipée de recyclage).
- ✓ Triez les déchets à la maison, vous gagnerez ainsi du temps à la déchetterie.
- ✓ Mettez le gazon et les déchets verts dans un sac prévu à cet effet, le déchargement dans les bennes en sera grandement facilité.
- ✓ Rien ne sert de courir ! Evitez de venir les premières minutes d'ouverture. L'expérience nous montre que les 15 à 20 premières minutes après l'ouverture sont celles qui rencontrent le plus d'affluence. La nouvelle déchetterie ne pourra pas absorber de telles affluences ponctuelles. Vous devrez donc attendre votre tour.
- ✓ Le fer et l'aluminium de ménage sont repris dans la même benne, le tri s'effectuera chez le recycleur.
- ✓ Les canettes alu doivent être déposées dans la benne prévue à cet effet.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous adresser à notre exploitant de déchetterie. Il se fera un plaisir de vous renseigner.

La règle des cinq R

Réfléchissez

Avez-vous vraiment besoin de cet objet ?

Est-il suffisamment de bonne qualité pour durer et pour être réparé ?

Quels sont les impacts environnementaux et sociaux de sa production et de son élimination ?

Renoncez

Pouvez-vous renoncer à acheter un produit s'il n'est pas écologiquement, socialement et éthiquement responsable ?

Pouvez-vous renoncer à jeter un objet s'il peut bénéficier d'une seconde vie ?

Réutilisez

À travers le don, le troc ou la revente, c'est permettre ainsi à un objet plus utilisé mais toujours utilisable de faire le bonheur d'une autre personne.

Réparez

Faites réparer vos objets pour qu'ils durent plus longtemps et pour renforcer les acteurs économiques locaux.

Recyclez

Ramenez l'objet qui ne fonctionne plus au magasin ou en triant correctement ce déchet dans la bonne filière.



Papier

Journaux, pages de journaux sans reliure, enveloppes sans fenêtre, photocopies, brochures, prospectus, annuaires tél., etc.



Carton

Cartons ondulés, plats, à fruits, à légumes ou à œufs, boîtes en carton

Non admis: plastiques d'emballage, papiers et cartons souillés, carbonés, papiers cadeaux, à fleurs, de ménage, mouchoirs, autocollants, tambours de poudre à lessive, sacs de ciment, etc.



Emplacement : Benne compacteur **couleur Jaune**

Papiers :

- Journaux, encarts/suppléments, illustrés, magazines, brochures, prospectus
- Papier à lettre, papier recyclé, papier pour notes, annuaires téléphoniques
- Livres sans leur couverture, catalogues, photocopies, enveloppes adressées aux ménages
- Enveloppes à fenêtre en faibles quantités

Cartons :

- Enveloppes en grandes quantités (déchets industriels)
- Cartons pour le conditionnement des fruits et des légumes (si possible sans bandes autocollantes en plastique)
- Boîtes en carton ondulé, sacs en papier, boîtes en carton, cartons à œufs
- Papier déchiqueté par les destructeurs de documents, découpes de papier
- Papier d'emballage, sachets pour l'emballage du sucre et du sucre gélifiant
- Cartons à pizza propres, cartons de lessive propres

A noter :

- Utiliser de la ficelle et non des cabas en papier, du ruban en matière synthétique ou adhésif pour attacher les piles de papier
- En déchirant le papier, on s'aperçoit rapidement de la présence d'une couche de plastique. Si le papier ou le carton ne se déchirent pas entièrement, ils doivent être jetés avec les ordures ménagères.

N'appartiennent pas à cette fraction :

- Papier sulfurisé (pour la cuisson), papier d'emballage de fleuriste, papier cadeau enduit
- Etiquettes et autres autocollants, livres photos, sacs de fourrage pour animaux, sachets de soupe
- Emballages de produits surgelés, cartons souillés de restes d'aliments (pizzas, gâteaux, etc...)
- Papier souillé, carton souillé, papier imperméabilisé, papier d'emballage de boucher (siliconé)
- Serviettes, papier enduit de matière plastique, cartons à boissons (Tetra Pak)
- Etiquettes ou rubans adhésifs, corps étrangers tels que styropore ou métal



Bois usagés

Objets en bois traité, verni, collé, peint, troncs d'arbres avec ou sans souche, etc.



Non admis: cadres de fenêtres avec amiante ou verres, pierres, etc.

Produisent de l'énergie électr./thermique

Emplacement : Benne compacteur **couleur rouge**

Sont collectés :

- Objets en bois traité, verni ou collé
- Vieux meubles
- Palettes ou cadre en bois
- Troncs d'arbre avec souche

N'appartiennent pas à cette fraction :

- Bonbonnes de gaz, explosifs
- Solvants
- Ferraille et autres produits métalliques

A noter :

- Ces déchets sont incinérés à la SATOM. Ils produisent de l'électricité, de la vapeur et de la chaleur pour le CAD.



Encombrants

*Gros plastiques, meubles, canapés,
bois à problème, cartons souillés,
sagex, pneus usagés légers, matelas,
matériaux composites, etc.*

Non admis: explosifs, produits radioactifs,
bonbonnes de gaz, solvants, grosses ferrailles, etc.



Produisent de l'énergie électr./thermique

Emplacement : Benne compacteur **couleur bleue**

Sont collectés :

- Gros plastique, isolations diverses
- Emballages plastique divers
- Matelas, meubles, canapés
- Matériaux composite
- Cartons souillés

A noter :

- Ces déchets sont incinérés à la SATOM. Ils produisent de l'électricité, de la vapeur et de la chaleur pour le CAD.
- En déchirant le papier, on s'aperçoit rapidement de la présence d'une couche de plastique. Si le papier ou le carton ne se déchirent pas entièrement, ils doivent être jetés avec les ordures ménagères.

N'appartiennent pas à cette fraction :

- Bonbonnes de gaz, explosifs
- Solvants
- Ferraille et autres produits métalliques



Verre

Uniquement bocaux,
bouteilles et flacons
vides

Non admis: verres plats, vitres, miroirs,
ampoules, fermetures métalliques, porcelaines,
bouchons en liège ou plastique, crystals, etc.



100 % recyclable

Emplacement : Benne à verre

Sont collectés :

- Toutes les bouteilles en verre comme les bouteilles de boisson, de bière, de vin, d'huile et de vinaigre
- Tous les emballages alimentaires en verre portant le sigle du verre recyclable: bocaux de confiture, yogourts, cornichons, épices, etc...

A noter :

- La séparation conséquente d'après les couleurs blanc, vert et marron est d'une grande importance pour des questions de qualité. **De plus, la commune reçoit annuellement environ 11'000 Frs de VetroSwiss pour le tri du verre.**
- Les bouteilles en verre bleu, rouge ou multicolore doivent être jetées dans le conteneur du verre vert.
- Il est conseillé de rincer les récipients en verre avant de les jeter.

N'appartiennent pas à cette fraction :

- Les métaux, les couvercles et tous les matériaux autres que le verre, sauf les étiquettes
- Les verres, les saladiers et les moules à gratin en verre, les miroirs et les vitres, les pare-brise (⇒ benne de chantier ou ordures ménagères, leur composition chimique étant différente de celle du verre d'emballage)
- Les assiettes, les tasses, les vases, la céramique, la porcelaine et la terre cuite
- Les ampoules et les autres sources lumineuses



PET
Bouteilles pour boisson



Matières compressées uniquement

Emplacement : Benne à couvercle Pet en vrac

Sont collectées :

- Petites et grandes bouteilles de boissons en PET portant le sigle PET-Recycling officiel

N'appartiennent pas à cette fraction :

- Bouteilles d'huile et de vinaigre en PET (⇒ ordures ménagères)
- Bouteilles de lait (⇒ collecte séparée dans les points de vente)
- Bouteilles de shampoing, bouteilles en matière synthétique de produits cosmétiques, flacons de produits de nettoyage (⇒ matière plastique)
- Bouteilles en tout autre type de plastique (⇒ matière plastique)
- Autres emballages en PET comme les emballages de produits cosmétiques, de sucreries ou de plats cuisinés (⇒ ordures ménagères)

Avantages du recyclage :

Le recyclage du PET ménage l'environnement de manière déterminante : lorsque les bouteilles de boissons en PET collectées sont recyclées au lieu d'être jetées à la poubelle et brûlées, l'économie de gaz à effet de serre par rapport à la production de matériau neuf est de 139 000 tonnes (de CO2 notamment). Le PET recyclé permet de produire de nouvelles bouteilles. On parle dans ce cas de cycle fermé ou de recyclage «bottle-to-bottle». Les flocons de PET permettent aussi de produire des vêtements, des sacs, des tentes, des canapés ou d'autres objets similaires.

Le principe de «L'air dehors, la capsule dessus» conserve donc toute son actualité.



Canettes



Emplacement : Benne ou sac

Sont collectés :

- Canettes de boissons, tubes alimentaires, couvercles de pots de yogourt
- Barquettes de plats cuisinés et de cuisson, feuilles d'aluminium
- Barquettes d'aliments pour animaux
- Petites pièces en aluminium et tous les autres emballages portant le sigle du recyclage de l'aluminium

A noter :

- Lorsqu'on évoque la collecte d'aluminium, on pense souvent aux canettes. Il ne faut pourtant pas oublier les tubes, les feuilles et les barquettes en aluminium ainsi que tous les autres emballages portant le sigle officiel et pouvant aussi être recyclés à 100%.
- Ecrasez les canettes pour réduire le volume et donc aussi les frais de transport.
- Le matériau doit être le plus propre possible, pressez donc bien les tubes, rincez les barquettes, etc...

N'appartiennent pas à cette fraction :

- Les éléments qui ne sont pas en aluminium comme les bouchons des tubes
- Les capsules en aluminium destinées à des conteneurs spéciaux
- Les emballages composites en partie en aluminium, généralement dotés d'un film d'aluminium enduit de matière synthétique, les sachets de soupe et de flocons pour purée de pommes de terre, le papier d'emballage du beurre, les barquettes de plats cuisinés, les emballages Tetra Pak, les emballages de médicaments, etc... (⇒ ordures ménagères)
- Les bombes aérosol: sprays cosmétiques, peinture, huile, vernis (⇒ déchets spéciaux ou ordures ménagères)
- Les pièces lourdes et encombrantes, les barres et tringles à rideaux (⇒ conteneur de récupération du métal)



Emplacement : Container sécurisé

Sont collectés :

- Laques, cosmétiques, médicaments, produits de nettoyage, détachants, nettoyeurs WC
- Sprays, cartouches de gaz comprimé, produits phytosanitaires, pesticides, produits de protection du bois, engrais, herbicides
- Produits chimiques, poisons, eau de Javel, diluants, mercure, thermomètres au mercure
- Solvants, nettoyeurs pour pinceaux, diluants, alcool à brûler, antigel, antirouille
- Peintures, vernis, lessives, colles, flacons ou bidons de peinture vides, vernis et peintures durcis
- Extincteurs
- Piles (cf. piles et accu), batteries de véhicule
- Déchets inconnus (à ramener à un centre de collecte de déchets spéciaux)

A prendre en compte:

- Les déchets spéciaux ne doivent en aucun cas être éliminés dans les ordures ménagères, dans les eaux usées (ni WC ni évier) ou dans la nature.
- Veuillez conserver les déchets spéciaux en lieu sûr et hors de portée des enfants en attendant de les éliminer de manière appropriée. Le conteneur de stockage doit être identifié comme tel.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des produits chimiques ou faites-le dans tous les cas avec modération.



Ferraille

Objets en métal, sommiers, vélos, mobilier métallique, poteaux, petite ferraille, fûts, etc.



Fer blanc

Boîtes

Aluminium de ménage

Non admis: matériaux composites contenant peu de métal à mettre dans les encombrants



Recyclé en matières premières

Non admis: papiers d'emballage de beurre, sachets de potages et de sauces, paquets de cigarettes, berlingots, etc.



Matières compressées uniquement

Emplacement : Benne à Ferraille

Sont collectés :

- La ferraille, les tôles
- Les cuves, les chaises
- Le fer blanc, les boîtes de conserve
- L'aluminium de ménage

N'appartiennent pas à cette fraction:

- Les conteneurs avec des huiles ou des graisses
- Les composants électroniques (appareils SENS)

Remarques

- La ferraille et les tôles seront séparées magnétiquement de l'aluminium chez le recycleur.
- Il n'est donc pas nécessaire de trier.



Végétaux aqueux

gazon tondu, pousses vertes, fumier d'animaux de compagnie, paille de blé, orties entières, feuilles, pousses vertes, fleurs fanées, mauvaises herbes, aiguilles de conifères, etc.

Non admis: *plantes envahissantes, feu bactérien, plastiques, ferrailles, pierres, terre, etc.*



Produisent des fertilisants et de l'énergie

Emplacement : Benne à gazon

Sont collectés :

- Déchets verts (gazon, branches, feuilles...)
- Déchets méthanisables (lavures) propres : épiluchures, fruits et légumes abîmés, restes alimentaires crus ou cuits, lavures, marc...
- Déchets méthanisables : aliments périmés en conserve (sans les bocaux en verre)
- Huiles et graisses végétales

Ne sont pas acceptés :

- Les souches d'arbres et troncs d'arbre avec souche
- Les plantes envahissantes



Non admis: plantes envahissantes, feu bactérien, plastiques, ferraille, pierres, terre, etc.



Produisent des fertilisants et de l'énergie

Emplacement : Coin à branches

Sont collectés : (quantité selon règlement communal)

- Taille de haie
- Taille d'arbres, branches
- Déchets méthanisables : aliments périmés en conserve (sans les bocaux en verre)
- Huiles et graisses végétales

Ne sont pas acceptés :

- Les souches d'arbres et troncs d'arbre avec souche (benne compacteur Rouge pour le bois)
- Les plantes envahissantes (incinération)



Inertes

Uniquement verres plats,
vitres, miroirs, faïences,
céramiques, porcelaines,
briques, ciment, vases.

Non admis: matériaux provenant de la construction
ou d'excavation



IMPORTANT: Ne pas mettre  Avec Incinérables

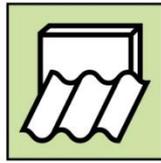
Emplacement : Benne à matériaux inertes

Sont collectés :

- Verres plats, vitres, miroirs
- Faïences, céramiques, porcelaine, carrelages
- Briques, ciment, tuiles

Ne sont pas acceptés :

- Matériaux provenant de la construction ou de l'excavation
- Matériaux contenant de l'amiante



Inertes polluants

Mastic et mortier, plâtre, laine de verre
et laine de roche, tout déchet en Eternit,
tuiles en amiante, bitume, enduit pour joints.

Non admis: matériaux provenant de la construction
ou d'excavation



IMPORTANT: Ne pas mettre 

Emplacement : Benne à matériaux inertes polluants

Sont collectés :

- Déchets contenant de l'amiante (Eternit de toiture, bacs à fleurs)
- Isolation laine de roche, laine de verre
- Carton bitumé
- Plâtre et dérivés

Ne sont pas acceptés :

- Matériaux provenant de la construction ou de l'excavation
- Sacs à poubelle avec déchets incinérables



Non admis: pas d'ampoules à fil incandescent et halogènes

Important: les ampoules économiques contiennent du mercure et ne peuvent pas être éliminés sans autre avec les déchets urbains



A rapporter en priorité chez les



Non admis: pas d'ampoules à fil incandescent et halogènes

Important: les néons contiennent un mélange d'argon et de vapeur de mercure et ne peuvent pas être éliminés sans autre avec les déchets urbains



A rapporter en priorité chez les



Emplacement : Container sécurisé – Dans les cartons

Sont collectés :

- Sources lumineuses dont l'élimination est obligatoire : tubes lumineux (néons), lampes à économie d'énergie, LED et tous les types de lampes haute et basse pression
- Luminaires (p. ex. lampadaires)

A noter :

- Veuillez à déposer le matériel sur la table, notre exploitant se chargera du tri.
- A rapporter en priorité chez les commerces spécialisés
- Les sources lumineuses ne doivent pas être jetées avec le verre.

N'appartiennent pas à cette fraction :

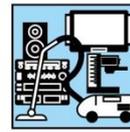
- Le carton, les autocollants et les autres éléments fixés sur ou autour des luminaires
- Les ampoules à incandescence normales, les lampes halogènes (⇒ **ordures ménagères**)
- Les fusibles



Appareils à compresseur



Gros électro.



App. ménagers

Micro-ondes, radiateurs, steppers, alarmes, générateurs, tondeuses, tondeuses, compresseurs, balances, machines-outils, aspirateurs, grils, sèche-cheveux, robots mixeurs, chargeurs, cafetières, etc.

Appareils de réfrigération, congélation et climatisation (à compresseur) jusqu'aux dimensions suivantes: hauteur + largeur + profondeur ≤ 420 cm



A rapporter en priorité chez les



Équipements de cuisine, de chauffage, appareils de lavage et de séchage, de bien-être, de traitement de l'air, autres gros appareils



A rapporter en priorité chez les



Admis: uniquement les appareils à prise ou à pile (ou avec accumulateur)



A rapporter en priorité chez les



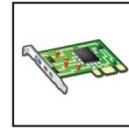
Electronique

SWICO recycling



Câbles

Câbles cuivrés, blindés ou pas, pour signaux audio, enceintes acoustiques ou électriques, etc.



Circuits imprimés

SWICO recycling

Electronique de loisirs, ordinateurs, appareils téléphoniques et électronique de bureau



A rapporter en priorité chez les



Important: pas besoin de retirer les parties isolantes ou protectrices



Recyclé en matières premières

Cartes mères - mémoires vives - puces - disques durs



Un geste utile pour réduire vos taxes !

Emplacement : Couvert extérieur – Palettes avec cadre

Sont collectés :

Tous les appareils électriques et électroniques, accessoires compris :

- Petits et grands appareils électroménagers, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, appareils de jardinage, de loisirs, de sport et de fitness, appareils pour animaux domestiques, jouets avec composants électriques et électroniques
- Appareils de bureau, informatiques, de télécommunications, électroniques de divertissement, lecteurs de musique, appareils photo, appareils d'hygiène dentaire, de mesures, médicaux ou de sécurité, etc...

A noter:

- Veillez à déposer le matériel sur la table, notre exploitant se chargera du tri.
- A rapporter en priorité chez les commerces spécialisés

N'appartiennent pas à cette fraction :

- Piles et accumulateurs (⇒ fraction séparée)
- Matériel d'emballage des appareils
- Friteuses avec huile de friture
- Déchets dans les réfrigérateurs
- Ampoules électriques (⇒ benne de chantier ou ordures ménagères)
- Tableaux électriques avec fusibles
- Interrupteurs
- Prises électriques
- Cartouches d'encre pour imprimante (⇒ **système de récupération des fabricants**)

Avantages du recyclage

Hier comme aujourd'hui, le fait de jeter ses déchets électriques sans réfléchir est hautement problématique. Les photocopieuses contiennent par exemple du sélénium, cancérigène, et les boîtiers en matière synthétique des ordinateurs des agents ignifuges qui dégagent de la dioxine dans l'atmosphère lors de leur incinération.

Recyclés par Swico et SENS, les appareils sont soigneusement démontés. Les composants nocifs sont séparés du reste avant d'être éliminés à part, dans le respect de l'environnement.

Les matières premières récupérées peuvent être utilisées dans la production de nouveaux téléphones portables, appareils photo, écrans et autres appareils.



Textiles

Chaussures,
vêtements
et textiles



Emplacement : Récupérateurs CRTO

Sont collectés :

- Vêtements pour femme, homme et enfant pouvant encore être portés, vêtements en cuir et en fourrure
- Chaussures propres, pouvant encore être portées (attachées par paires)
- Sous-vêtements et chaussettes propres
- Ceintures et sacs
- Bonnets et chapeaux
- Linge de table, de lit et de maison
- Duvets et coussins en plumes
- Animaux en peluche

A noter :

- Les sacs devraient être bien fermés.

N'appartiennent pas à cette fraction :

- Tous les matériaux non textiles
- Les vêtements et le linge de maison sales
- Les déchets textiles, les restes de tissu
- Les matelas, coussins, tapis, matériaux d'isolation
- Les chaussures de ski, les patins à glace, les patins en ligne et les bottes en caoutchouc
- Les chaussures isolées
- Les jouets

Le recyclage des capsules en aluminium : Que peut-on collecter ?



Dans les containers *Nespresso*, seules les capsules en aluminium pourront être recyclées et le marc de café revalorisé.

Plus d'info sur www.igora.ch/nespresso ou www.nespresso.com/ecolaboration



NESPRESSO

Emplacement : Container à Nespresso

Sont collectés :

- Capsules en aluminium

A noter :

- Les capsules en aluminium doivent être éliminées dans les conteneurs spécialement marqués. Elles n'ont pas leur place dans les conteneurs de récupération de l'aluminium ménager.

N'appartiennent pas à cette fraction :

- Capsules en matière synthétique ou en matériaux composites

Capsules en aluminium

- Tous les éléments de la capsule sont récupérables, l'aluminium comme le marc de café. Après avoir quitté les divers centres de collecte, les capsules sont triées en usine. Des machines modernes les broient et séparent l'aluminium du marc de café par tamisage. Les particules d'aluminium propres sont refondues dans une usine spécialisée étrangère, proche de la frontière suisse, au moyen des technologies les plus modernes générant un minimum d'émissions. Le marc de café est composté ou sert de source d'énergie écologique.

Le Quiz de Vorzier

1. Combien de kilos de déchets un Suisse moyen produit-il par année?

- A: 120 kg
- B: 520 kg
- C: 700 kg

2. Où peut-on jeter un tube de moutarde ou de mayonnaise?

- A: A la poubelle
- B: Dans la collecte de l'aluminium

3. Pourquoi les lampes économes et les tubes fluorescents ne doivent-ils pas être éliminés avec les ordures ménagères mais rapportés dans les commerces spécialisés ou dans un point de collecte?

- A: Ils sont en verre et doivent donc être jetés dans la collecte de verre.
- B: Ils contiennent des gaz dangereux.
- C: Ils contiennent du mercure.

4. A quelle fréquence peut-on fondre le verre usagé?

- A: Une fois (sinon, la qualité n'est plus assurée)
- B: Trois fois (la qualité du verre diminuant d'une fois à l'autre)
- C: Un nombre illimité de fois (la qualité du verre restant inchangée)

5. Où faut-il jeter les bouteilles bleues et toutes celles dont la couleur n'est pas clairement définissable?

- A: Dans le conteneur du verre brun
- B: Dans le conteneur du verre blanc
- C: Dans le conteneur du verre vert

6. Pourquoi est-il judicieux de compacter les boîtes en métal et les bouteilles en PET avant de les éliminer?

- A: La réduction du volume permet de gagner de la place dans le conteneur et, en conséquence, d'économiser des trajets en camion.
- B: Les orifices des conteneurs sont trop petits pour permettre d'y jeter des bouteilles ou des boîtes non compactées.
- C: La fonte ou le déchiquetage est alors plus rapide lors du processus de recyclage.

7. Que ne doit-on pas jeter dans la collecte de vêtements?

- A: Les chaussettes
- B: Des chaussures dépareillées
- C: Des vêtements pour enfant

8. L'aluminium est-il recyclable à 100%?

- A: Oui
- B: Non
- C: Les boîtes en aluminium seulement

9. Les bouteilles à boissons en PET sont collectées séparément des autres matières plastiques, car ...

- A: ... on n'utilise que ce type de bouteilles sur la voie publique, toutes les autres servant uniquement à la consommation à domicile.
- B: ... le PET est de meilleure qualité que le plastique. En collectant les matières séparément, la qualité de la matière est maintenue à un niveau élevé.

10. PET-Recycling Schweiz vient chercher gratuitement les sacs de PET au point de collecte (p. ex. bureau, école).

- A: Juste
- B: Faux

11. Les appareils électriques et électroniques sont composés d'une multitude de matières. Les plastiques en constituent la part la plus élevée.

- A: Juste
- B: Faux

12. Quel est le taux de retour du verre usagé en Suisse?

- A: 94%
- B: 70%
- C: 85%

13. Faut-il retirer les étiquettes des bouteilles en verre?

- A: Non. Elles brûlent complètement lors de la fonte du verre (à env. 1500 degrés Celsius).
- B: Oui. Les étiquettes qui brûlent salissent le verre.
- C: Les étiquettes en plastique doivent être retirées, mais pas celles en papier.

14. Pourquoi ne faut-il pas jeter du verre pour fenêtres dans le conteneur du verre usagé?

- A: Sa composition chimique est différente et il contient des corps étrangers comme le mastic, le métal ou le bois.
- B: Les orifices dans les conteneurs du verre ne sont pas assez grands.
- C: Le danger d'accident lors de la destruction de grandes vitres est trop important.

15. Les bouteilles et les verres doivent-ils être soigneusement lavés avant d'être jetés dans les conteneurs de récupération?

- A: Absolument. De préférence dans le lave-vaisselle.
- B: En principe, il suffit de les rincer brièvement.
- C: Non, on peut aussi jeter du verre très sale dans les conteneurs de verre usagé.

16. Pourquoi collecte-t-on le verre usagé?

- A: Afin de se faire rembourser la consigne prélevée sur les bouteilles.
- B: Par tradition.
- C: Il s'agit d'une matière (première) importante, dont la récupération permet de soulager les usines d'incinération des déchets et les décharges.

17. Pourquoi ne faut-il pas jeter des verres en cristal dans le conteneur de verre usagé?

- A: Il est difficile de les fondre lors du processus de recyclage.
- B: Leur teneur en plomb est trop élevée.
- C: Le risque de se blesser lorsqu'on les jette dans le conteneur est trop important.

18. Quel est le taux de retour des bouteilles à boissons en PET?

- A: Plus de 90%
- B: Plus de 80%
- C: Plus de 70%

19. Quelle quantité de minerai de cuivre (roche contenant du cuivre) faut-il traiter pour obtenir 1 kg de cuivre?

- A: 200 tonnes
- B: 500 tonnes
- C: 2000 tonnes

20. Combien de milligrammes d'or (mg) contient en moyenne un téléphone portable?

- A: 5,4 mg
- B: 24 mg
- C: 14,6 mg

Vous trouverez les réponses sur www.vionnaz.ch, onglet Voirie.